

Perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire technique

TEVA – Indicateurs 2010-2013

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur les trois premières années de vie active des élèves sortis en 2009/2010 de l'enseignement secondaire technique.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement et durablement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'évaluation joue un rôle central dans le choix et le suivi des mesures adéquates. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude Transition École-Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation.

En référence à l'année scolaire 2009/2010, 1 293 des 3 330 candidats à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire technique (EST) interrompent leurs études pour la première fois. 85 % de ces candidats les achèvent avec succès et 15 % ne sont pas reçus à l'examen.

Le présent document propose une analyse de l'insertion professionnelle et de la qualité des emplois occupés par **cette génération 2010 de primo-sortants de l'EST** au travers d'une description des situations qu'ils ont vécues sur les trois années qui suivent la sortie du système scolaire.

Les diplômés peuvent espérer passer de 26 à 30 mois en emploi au cours des trois années qui suivent leur sortie de l'école. Les emplois occupés par les diplômés du Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et du régime technique (DFEST) sont les plus stables. Lorsqu'ils sont en emploi, les diplômés sont embauchés, pour la plupart, sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein, pour un salaire horaire compris, en moyenne, entre 10 et 14 euros à la première embauche et entre 11 et 17 euros à trois ans, selon le diplôme.

Au cours des trois années, la part des diplômés en emploi est toujours supérieure à celle des non-diplômés en emploi. Trois ans après leur sortie de l'école, 84 % des diplômés sont en emploi, contre 75 % des non-diplômés. La part des non-diplômés de l'EST qui ne sont, ni en emploi, ni en études, s'élève à 19 %, contre 9 % parmi les diplômés, trois ans après la sortie de l'école.

Les parcours en emploi des hommes et des femmes diplômés se distinguent essentiellement par la qualité des emplois occupés. Trois ans après la sortie de l'école, les CDI sont plus présents parmi les femmes diplômées, sauf au niveau du CIP/CCM. Les femmes sont plus souvent en emploi à temps partiel que les hommes, mais peuvent espérer un salaire horaire plus élevé que les hommes à la première embauche. Les hommes du régime de la formation de technicien (DT) et du régime technique (DFEST) bénéficient des plus fortes augmentations de salaire horaire sur trois ans.

Par rapport à la génération 2009 de primo-sortants de l'EST, l'insertion professionnelle s'améliore sur trois des cinq critères utilisés pour l'évaluer. Les primo-sortants de l'EST issus de la génération 2010 accèdent plus rapidement à l'emploi. Ils sont plus nombreux à cumuler trois années complètes d'expérience professionnelle et sont moins souvent éloignés de l'emploi que ceux de la génération 2009. En revanche, le taux d'emploi à trois ans diminue et le taux de jeunes, ni en emploi, ni en reprise d'études, à trois ans augmente. Cette dégradation concerne principalement les diplômés issus du régime professionnel (CIP/CCM/CATP) et du régime de la formation de technicien (DT). Les cinq critères proposés pour évaluer la qualité des emplois occupés sont stables ou au vert. La part de CDI dans l'emploi des primo-sortants de l'EST issus de la génération 2010 par rapport à ceux de la génération 2009 reste constante à trois ans. La part de l'emploi à temps partiel diminue. Le nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée déterminée (CDD) diminue également. Enfin, le salaire horaire moyen reste stable à la première embauche comme à trois ans.

Table des matières

1. Génération TEVA 2010	3
2. L'insertion en un clin d'œil	4
2.1. Quatre indicateurs pour résumer l'emploi des diplômés sur trois années	4
2.2. L'accès au premier emploi des diplômés	5
2.3. La réussite à l'examen, facteur d'insertion	6
2.4. Hommes et femmes diplômés, égalité des chances ?	6
3. Zoom sur la qualité des emplois	8
3.1. Nature des emplois occupés	8
3.2. Salaire horaire	9
3.3. Temps de travail	10
4. Baromètre TEVA 2010 vs 2009	12
4.1. Mesure de l'insertion professionnelle	12
4.2. Mesure de la qualité des emplois occupés	12
5. Méthodes et définitions	14

1. Génération TEVA 2010

Au total, 1 293 des 3 330 élèves enregistrés à l'examen en 2009/2010, pour l'obtention d'un des diplômes de l'enseignement secondaire technique (**EST**), font l'objet de l'étude (**Figure 1**). Ce sont les primo-sortants : ils quittent pour la première fois l'école, en cours d'année scolaire ou à l'issue de l'examen, en 2009/2010.

62 % des élèves proviennent du régime professionnel, dont 54 % des classes préparant au Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (**CATP**) et 8 % des classes préparant au Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (**CITP**) et au Certificat de Capacité Manuelle (**CCM**). 18 % des élèves sont issus des classes du régime de la formation de technicien préparant au Diplôme de Technicien (**DT**) et 20 % des classes du régime technique préparant au Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques (**DFEST**).

Parmi les 1 293 élèves à l'étude, 51 % sont des hommes et 49 % des femmes (**Tableau 1**). Trois élèves sortant du régime technique (DFEST) sur quatre sont des femmes, dont deux sont issues de la division des professions de santé et des professions sociales, qui forme le plus de femmes (84 %, contre 16 % d'hommes parmi les moins de 25 ans).

Les élèves à l'étude ont, en moyenne, 20,5 ans au moment du passage du diplôme et 2,5 années de retard scolaire. La plupart ont la nationalité luxembourgeoise (80 %), 12 % la nationalité portugaise et 7 % une autre nationalité.

Le taux de réussite scolaire des sortants s'établit à 85 %. Cela signifie que 15 % des élèves ont quitté l'école sans diplôme. Le taux de réussite à l'examen des hommes (83 %) est plus faible que celui des femmes (87 %).

Figure 1
Population d'analyse TEVA 2010-2013



Source : Observatoire de la formation

Tableau 1
Description de la population d'analyse TEVA 2010-2013

Caractéristiques personnelles et scolaires	Diplôme				EST	
	CITP/CCM	CATP	DT	DFEST		
Sexe (en %)	Hommes	71	57	54	24	51
	Femmes	29	43	46	76	49
Nationalité (en %)	Luxembourg	49	78	89	90	80
	Portugal	33	13	8	7	12
	Autres	18	9	3	3	7
	Total	100	100	100	100	100*
Âge de l'élève au 01/07/10 (en années)	Moyenne	19,6	20,3	20,8	21,1	20,5
Retard scolaire (en années)	Moyenne	2,6	2,7	2,4	1,8	2,5
Obtention du diplôme (en %)	Diplômés	69	85	82	93	85
	Non-diplômés	31	15	18	7	15
Part de diplômés selon le genre (en %)	Hommes	67**	86	84	81	83
	Femmes	75	83	80	97	87

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Lecture : le taux de réussite à l'examen des hommes inscrits, l'année scolaire 2009/2010, pour l'obtention du CITP/CCM, s'élève à 67 %.

Source : Observatoire de la formation

2. L'insertion en un clin d'œil

Sur les trois premières années qui suivent leur sortie de l'école, les diplômés et les non-diplômés vivent des périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études ou « autre » (**Encadré page 5**).

2.1. Quatre indicateurs pour résumer l'emploi des diplômés sur trois années

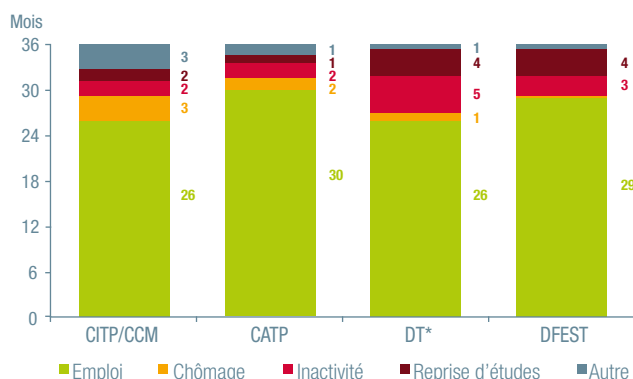
L'emploi sur trois années peut être appréhendé en termes de temps passé en emploi, de part d'élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi, de nombre moyen d'épisodes d'emploi et de durée moyenne des épisodes d'emploi.

Des parcours différents pour les diplômés en fonction du diplôme

Les diplômés du CATP passent, en moyenne, 30 mois en emploi sur les 36 premiers mois de leur vie active (**Graphique 1**). Ils sont suivis par ceux du régime technique (DFEST) (29 mois). Les diplômés du CITP/CCM et ceux du régime de la Formation de Technicien (DT) passent le moins de temps en emploi (26 mois).

Graphique 1

Distribution du temps selon le diplôme obtenu et la situation professionnelle (en mois)



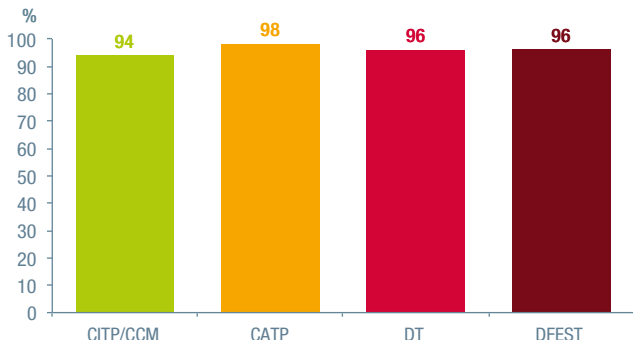
* La somme est différente de 36 mois en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

La part des diplômés ayant connu au moins un épisode d'emploi est comprise entre 94 % et 98 % (**Graphique 2**).

Graphique 2

Part des diplômés ayant connu au moins une fois l'emploi selon le diplôme (en %)



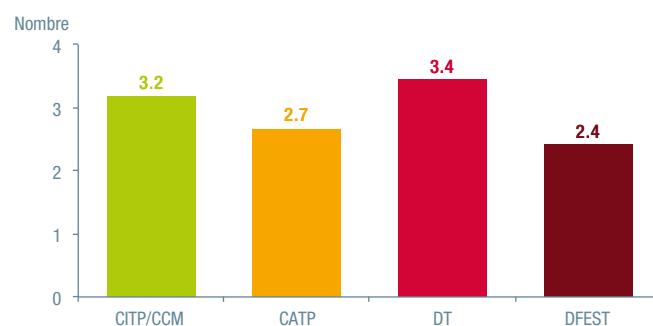
Source : Observatoire de la formation

Des emplois plus stables pour les diplômés du régime technique (DFEST) et du CATP

Les diplômés du CATP connaissent, en moyenne, 2,7 épisodes d'emploi et ceux du régime technique (DFEST), 2,4 épisodes. Les diplômés du régime de la Formation de Technicien (DT) et du CITP/CCM connaissent, en moyenne, le plus grand nombre d'épisodes d'emploi sur leurs trois premières années de vie active (respectivement 3,4 et 3,2 épisodes) (**Graphique 3**).

Graphique 3

Nombre moyen d'épisodes d'emploi selon le diplôme obtenu

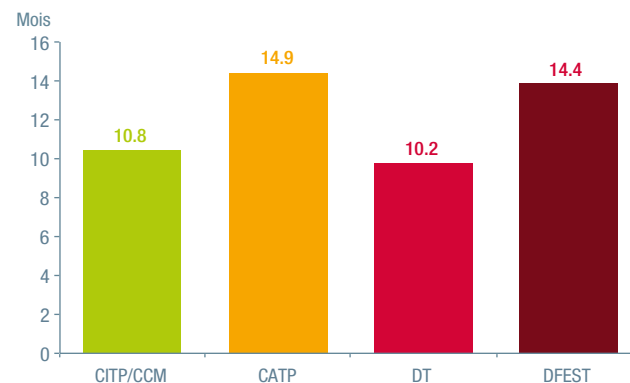


Source : Observatoire de la formation

Les épisodes d'emploi des diplômés du CATP et des diplômés du régime technique (DFEST) sont les plus longs (**Graphique 4**). Ils durent, en moyenne, respectivement 14,9 mois et 14,4 mois, contre 10,8 mois pour les diplômés du CITP/CCM. Les diplômés du régime de la Formation de Technicien (DT) connaissent les épisodes d'emplois dont les durées sont les plus courtes (en moyenne, 10,2 mois).

Graphique 4

Durée moyenne des épisodes d'emploi selon le diplôme obtenu (en mois)



Source : Observatoire de la formation

Encadré - De quoi parle-t-on ?

Sont en situation d'emploi, les élèves en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris¹ ceux en intérim (contrat d'intérimaire), en emploi saisonnier,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées².

Sont en situation de chômage (indemnisé), les élèves bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les élèves qui ne sont ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. **La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés.** La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études, les élèves identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque l'élève poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes³.

Sont dans une situation autre, les élèves pour lesquels l'information n'est disponible, ni dans le fichier de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

- 1 y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.
- 2 AT Affectation temporaire indemnisée (aujourd'hui AIP « Activités d'insertion professionnelle ») / CAE Contrat d'appui-emploi / CIE Contrat d'initiation à l'emploi / EP CIE-EP / MT Mise au travail (aujourd'hui OTI « Occupation temporaire indemnisée ») / MS Mesures spéciales / PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public / SR Stage de réinsertion professionnelle.
- 3 L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle permet aux personnes enregistrées à l'Adem de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant au CTP, CCM et au CATP.

31 % des diplômés du CATP connaissent en permanence l'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école (**Tableau 2**). À l'opposé, parmi les diplômés du régime de la formation de technicien (DT), 15 % cumulent moins d'un an en emploi.

Tableau 2
Part des diplômés ayant cumulé moins d'un an et trois ans d'emploi selon le diplôme (en %)

Temps passé en emploi	Diplôme			
	CITP/CCM	CATP	DT	DFEST
Eloigné de l'emploi (Moins d'1 an en emploi)	13	7	15	14
Emploi permanent (3 ans en emploi)	28	31	10	17

Source : Observatoire de la formation

2.2. L'accès au premier emploi des diplômés

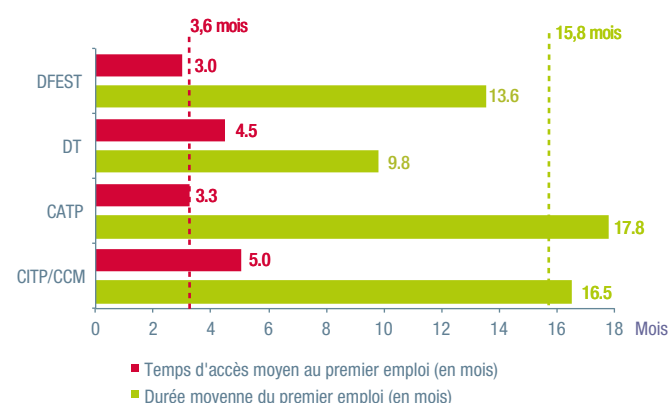
Les diplômés de l'enseignement secondaire technique trouvent leur premier emploi, en moyenne, quatre mois après la sortie du système scolaire.

Les diplômés du régime technique (DFEST) trouvent, en moyenne, leur premier emploi en 3 mois et l'occupent pendant 13,6 mois (**Graphique 5**).

CATP, les diplômés occupent leur premier emploi plus longtemps

Les diplômés du CATP mettent, en moyenne, 3,3 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie de l'école. Ce premier emploi dure, en moyenne, 17,8 mois.

Graphique 5
Temps d'accès moyen et durée moyenne du premier emploi selon le diplôme obtenu (en mois)



Source : Observatoire de la formation

Les diplômés accèdent rapidement à l'emploi

25 % des diplômés issus de l'enseignement secondaire technique sont en emploi dès leur sortie de l'école.

Après quatre mois, 31 % des diplômés du régime de la Formation de Technicien (DT) sont encore à la recherche de leur premier emploi. Dans le même temps, 83 % des diplômés du régime technique (DFEST) sont déjà en poste (**Tableau 3**).

Tableau 3
Répartition des diplômés selon le diplôme et le temps d'accès moyen au premier emploi (en %)

Diplômés	Temps d'accès moyen au premier emploi		Total
	4 mois et moins	Plus de 4 mois	
CITP/CCM	74	26	100
CATP	79	21	100
DT	69	31	100
DFEST	83	17	100

Source : Observatoire de la formation

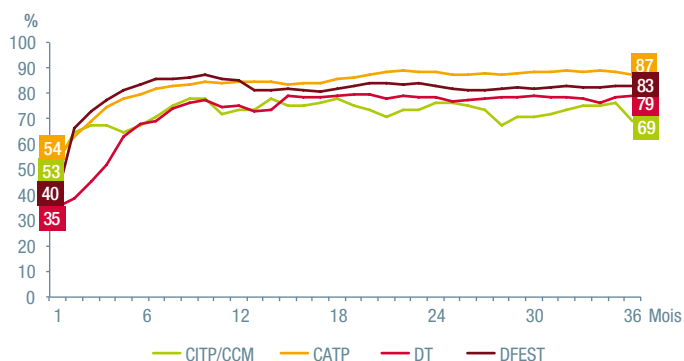
2.3. La réussite à l'examen, facteur d'insertion

CATP et DT diplômés, l'emploi multiplié par deux en trois ans

La part des diplômés en emploi progresse rapidement durant la première année après la sortie de l'école. En règle générale, elle se stabilise à partir du 12^e mois d'observation (**Graphique 6**).

En l'espace de trois ans, l'emploi des diplômés du régime de la formation de technicien (DT) passe de 35 % à 79 %.

Graphique 6
Évolution du taux d'emploi¹ au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon le diplôme obtenu (en %)



Source : Observatoire de la formation

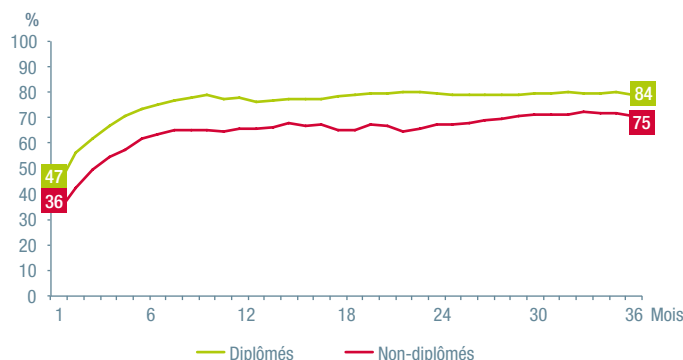
Le diplôme, atout pour l'insertion

Durant les trois années qui suivent la sortie de l'école, la part des diplômés de l'EST en emploi est toujours supérieure à celle des non-diplômés (**Graphique 7**).

Ils passent, en moyenne, 29 des 36 premiers mois de vie active en emploi, contre 24 mois pour les non-diplômés.

Trois ans après la sortie de l'école, 84 % des diplômés de l'enseignement secondaire technique sont en emploi, contre 75 % des non-diplômés.

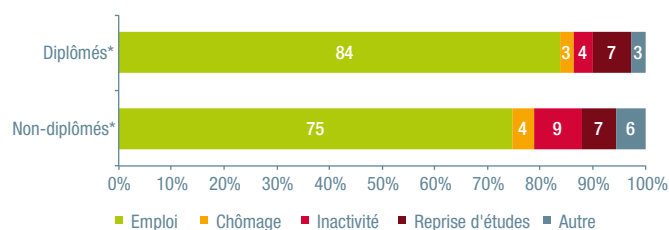
Graphique 7
Évolution du taux d'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'EST selon la réussite scolaire (en %)



Source : Observatoire de la formation

La part des non-diplômés de l'EST qui ne sont, ni en emploi, ni en études², s'élève à 19 %, contre 9 %* parmi les diplômés, trois ans après la sortie de l'école (**Graphique 8**).

Graphique 8
Répartition des jeunes trois ans après la sortie de l'EST selon la réussite scolaire et la situation professionnelle (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

2.4. Hommes et femmes diplômés, égalité des chances ?

Durant les trois années qui suivent la sortie de l'école, la progression des diplômés de l'EST en emploi ne révèle pas d'inégalités entre hommes et femmes (**Graphique 9**).

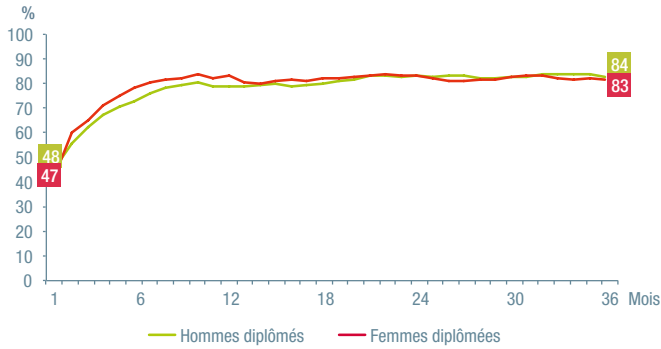
Parmi les diplômés de l'EST, les hommes comme les femmes peuvent espérer passer 29 mois en emploi sur les 36 premiers mois de vie active.

Trois ans après la sortie de l'école, 84 % des hommes diplômés et 83 % des femmes diplômées de l'EST sont en emploi.

¹ Taux d'emploi des primo-sortants : nombre de primo-sortants en emploi divisé par nombre total de primo-sortants, exprimé en pourcentage.

² Taux de primo-sortants ni en emploi, ni en études : nombre de primo-sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » divisé par nombre total de primo-sortants, exprimé en pourcentage.

Graphique 9
Évolution du taux d'emploi des diplômés au cours des trois années qui suivent la sortie de l'EST selon le genre (en %)



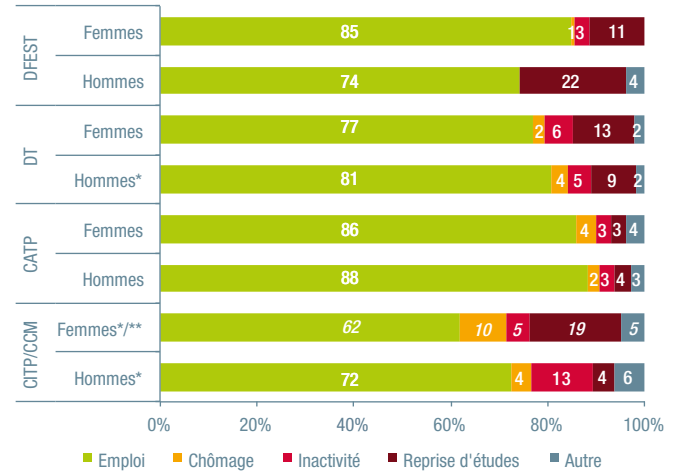
Source : Observatoire de la formation

L'égalité apparente entre hommes et femmes cache une sous-représentation des femmes par rapport aux hommes en emploi parmi les diplômés du régime professionnel et du régime de la formation de technicien (DT).

Elle est compensée par la sur-représentation des femmes par rapport aux hommes en emploi parmi les diplômés du régime technique (DFEST).

Trois ans après la sortie de l'école, 85 % des femmes diplômées de ce régime sont en emploi, contre 74 % des hommes diplômés (**Graphique 10**). Les reprises d'études sont néanmoins plus fréquentes parmi les hommes diplômés, 22 % contre 11 % pour les femmes diplômées, trois ans après la sortie de l'école.

Graphique 10
Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et la situation professionnelle (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Répartition donnée à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

Source : Observatoire de la formation

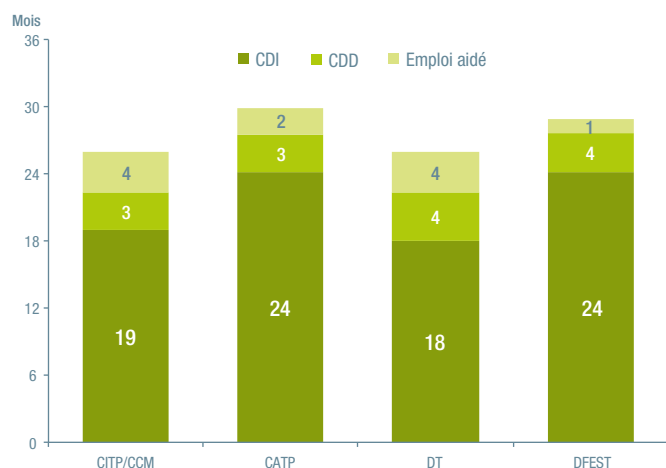
3. Zoom sur la qualité des emplois

3.1. Nature des emplois occupés

Les diplômés sont la plupart du temps en CDI (**Encadré, page 5**), en moyenne, 24 mois pour les diplômés du régime technique (DFEST) et du CATP (**Graphique 11**).

Graphique 11

Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et la nature du contrat de travail (en mois)



Source : Observatoire de la formation

Les diplômés du CITP/CCM et du régime de la formation de technicien (DT) passent, en moyenne, sept à huit mois dans des emplois sous CDD et aidés.

La part de CDI dans l'emploi des diplômés en progression sur les trois années qui suivent la sortie de l'école

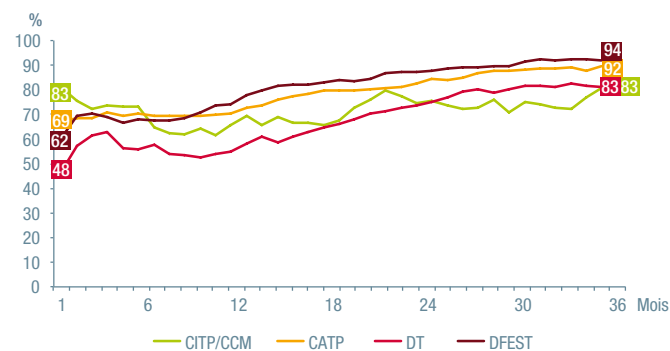
Après trois ans, 94 % des diplômés du régime technique (DFEST) en emploi sont en CDI (**Graphique 12**).

La part des élèves en CDI parmi les diplômés du CITP/CCM en emploi se redresse après 12 mois.

Quand ils sont en emploi, 17 % des diplômés du CITP/CCM et du régime de la formation de technicien (DT) sont en CDD ou en emploi aidé, trois années après la sortie de l'école.

Graphique 12

Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon le diplôme obtenu (en %)



Source : Observatoire de la formation

Les diplômés plus souvent en CDI que les non-diplômés

Les diplômés de l'EST passent, en moyenne, 23 mois en CDI (79 % du temps passé en emploi), contre 17 mois (71 % du temps passé en emploi) pour les non-diplômés de l'EST.

Trois ans après la sortie de l'école, les CDI sont plus présents parmi les diplômés en emploi que parmi les non-diplômés en emploi, 90 % contre 81 % (**Tableau 4**).

Les jeunes en CDD et en emploi aidé sont plus nombreux parmi les non-diplômés en emploi que parmi les diplômés en emploi, 18 % contre 10 %.

Les non-diplômés connaissent aussi plus souvent l'emploi sous CDD que les diplômés, en moyenne 4,4 contre 2,6 épisodes différents sur les trois années qui suivent la sortie de l'école.

Tableau 4

Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'EST selon la réussite scolaire et la nature du contrat de travail (en %)

Réussite scolaire	Nature du contrat de travail			Total
	CDI	CDD	Emploi aidé	
Diplômés	90	6	4	100
Non-diplômés	81	11	7	100*

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Les femmes diplômées plus souvent en CDI que les hommes diplômés, sauf pour le CITP et le CCM

Les femmes diplômées de l'EST passent, en moyenne, 23 mois en CDI (80 % du temps passé en emploi), contre 22 mois (79 % du temps passé en emploi) pour les hommes diplômés de l'EST.

Trois ans après la sortie de l'école, les femmes diplômées en emploi issues des classes de CITP/CCM sont plus concernées par l'emploi aidé que les hommes diplômés en emploi, 15 % contre 9 % (**Tableau 5**).

Parmi les diplômés du régime technique (DFEST) en emploi trois ans après la sortie de l'école, 95 % des femmes sont en CDI, contre 89 % des hommes.

Tableau 5
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme obtenu, le genre et la nature du contrat de travail (en %)

Diplômés	Genre	Nature du contrat de travail			Total
		CDI	CDD	Emploi aidé	
CITP/CCM	Hommes	85	6	9	100
	Femmes**	77	8	15	100
CATP	Hommes	90	5	5	100
	Femmes	93	5	1	100*
DT	Hommes	82	11	7	100
	Femmes	85	12	3	100
DFEST	Hommes	89	11	0	100
	Femmes	95	3	2	100

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

** Répartition donnée à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

Source : Observatoire de la formation

3.2. Salaire horaire

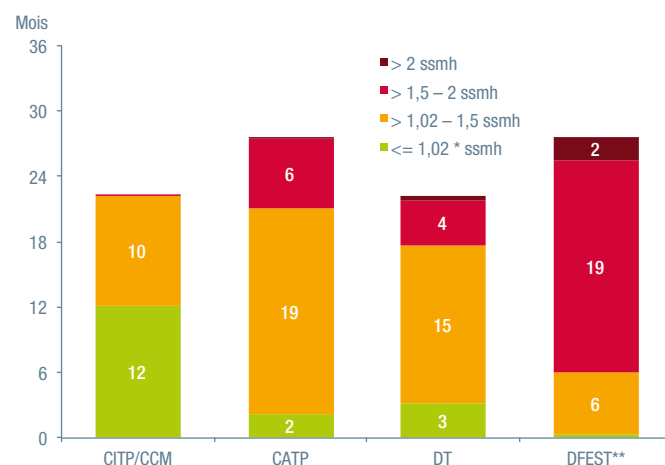
En sortant des classes préparant au DFEST, les rémunérations auxquelles les diplômés peuvent prétendre comptent parmi les plus élevées. Ils passent, en moyenne, 21 mois dans des emplois qui offrent un salaire horaire d'un montant supérieur à 1,5 fois le salaire social minimum horaire légal³ (ssmh), contre 6 mois dans des emplois à 1,5 fois le ssmh et moins (**Graphique 13**).

Les diplômés du CATP et du DT occupent plutôt des emplois qui offrent une rémunération appartenant à la classe de salaire intermédiaire (>1,02 ssmh et <=1,5 ssmh).

Enfin, les diplômés du CITP/CCM passent plus de temps (12 mois) que les diplômés issus des autres formations de l'EST dans des emplois rémunérés au voisinage du SSM (<=1,02 ssmh).

Graphique 13

Distribution du temps passé en emploi* selon le diplôme obtenu et le salaire social minimum horaire légal (en mois)



* Hors emploi aidé.

** La somme de temps, passé en emploi selon le salaire social minimum horaire légal, est légèrement différente de la somme de temps, passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Le salaire horaire moyen des diplômés en progression sur les trois années qui suivent la sortie de l'école

Le salaire moyen à la première embauche suivant la sortie de l'école fluctue entre 10,2 et 14,4 euros de l'heure, en moyenne, pour un diplômé de l'EST selon son diplôme (**Tableau 6**).

Trois années après la sortie du système scolaire, le salaire horaire moyen⁴ est compris entre 10,8 euros et 17,2 euros. Les diplômés du régime technique (DFEST) sont les mieux payés.

Tableau 6
Rémunération selon le diplôme obtenu (en euros)

Salaire horaire moyen	Diplômés				
	CITP/CCM	CATP	DT	DFEST	EST
à la 1 ^{ère} embauche	10,2	12,5	11,8	14,4	12,7
à 3 ans	10,8	13,8	14,5	17,2	14,5

Source : Observatoire de la formation

Les diplômés gagnent plus que les non-diplômés

Les diplômés de l'EST passent, en moyenne, 9 mois (35 % du temps passé en emploi) dans des emplois rémunérés plus de 1,5 ssmh, contre 2 mois (12 % du temps passé en emploi) pour les non-diplômés de l'EST.

Le salaire horaire moyen à la première embauche suivant la sortie de l'école s'élève à 12,7 euros pour les diplômés de l'EST, contre 11,4 euros pour les non-diplômés.

Trois années après la sortie de l'école, les diplômés de l'EST perçoivent, en moyenne, 14,5 euros de l'heure, contre 12,8 euros de l'heure pour les non-diplômés.

³ Salaire social minimum horaire légal (ssmh) : Salaire Social Minimum (SSM) mensuel pour travailleurs non qualifiés divisé par 173 (Source : IGSS).

⁴ Salaire horaire : salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

Parmi les diplômés, les femmes gagnent plus à la première embauche que les hommes

Les femmes diplômées de l'EST passent, en moyenne, 11 mois dans des emplois rémunérés plus de 1,5 smmh (41 % du temps passé en emploi), contre 7 mois (27 % du temps passé en emploi) pour les hommes diplômés de l'EST.

Cet écart s'explique par la différence de temps passé en emploi entre femmes et hommes diplômés du régime technique (DFEST). Elles passent, en moyenne, 23 mois dans des emplois rémunérés plus de 1,5 smmh (80 % du temps passé en emploi), contre 16 mois (70 % du temps passé en emploi) pour les hommes diplômés.

Le salaire horaire moyen à la première embauche suivant la sortie de l'école s'élève à 13,2 euros pour les femmes diplômées de l'EST, contre 12,1 euros pour les hommes diplômés (**Tableau 7**).

Trois années après la sortie de l'école, les femmes diplômées de l'EST gagnent, en moyenne, 15 euros de l'heure, contre 14,1 euros de l'heure pour les hommes diplômés.

Parmi les diplômés du régime professionnel, il n'y a pas d'inégalités de salaire entre hommes et femmes à trois ans.

À l'opposé, parmi les diplômés du régime de la formation de technicien (DT) et du régime technique (DFEST), un homme peut espérer gagner moins qu'une femme à la première embauche, mais plus qu'une femme au bout de trois ans. Les hommes diplômés bénéficient donc de plus fortes augmentations de salaire que les femmes diplômées dans ces régimes.

Tableau 7
Rémunération selon le genre et le diplôme obtenu (en euros)

Salaire horaire moyen	Genre	Diplômés					EST
		CITP/CCM**	CATP	DT	DFEST	EST	
à la 1 ^{ère} embauche	Hommes	10,0	12,5	11,6	13,1	12,1	
	Femmes	10,7*	12,6	12,2	14,7	13,2	
à 3 ans	Hommes	10,8	13,8	14,9	18,1	14,1	
	Femmes	10,8*	13,9	14,1	17,0	15,0	

* Salaire horaire moyen donné à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

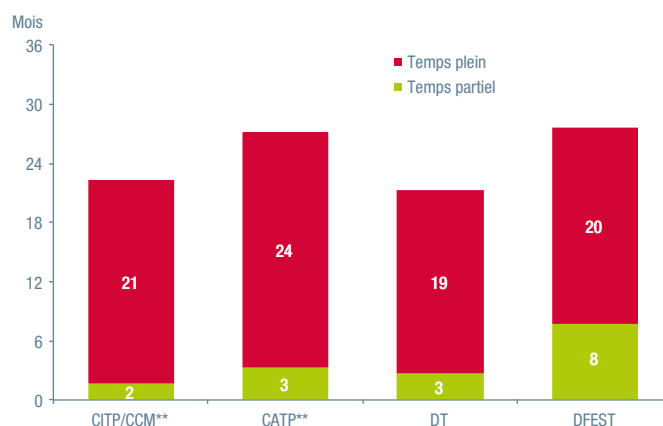
Source : Observatoire de la formation

3.3. Temps de travail

Lorsqu'ils sont salariés, les diplômés travaillent, en règle générale à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail), en moyenne, jusqu'à 24 mois pour les diplômés de CATP (**Graphique 14**).

Le temps partiel est plus présent parmi les diplômés du régime technique (DFEST) (8 mois), qui compte plus de femmes que d'hommes.

Graphique 14
Distribution du temps passé en emploi* selon le diplôme obtenu et le temps de travail (en mois)



* Hors emploi aidé.

** La somme de temps, passé en emploi selon le salaire social minimum horaire légal, est légèrement différente de la somme de temps, passé en emploi sous CDD et sous CDI, en raison du jeu des arrondis.

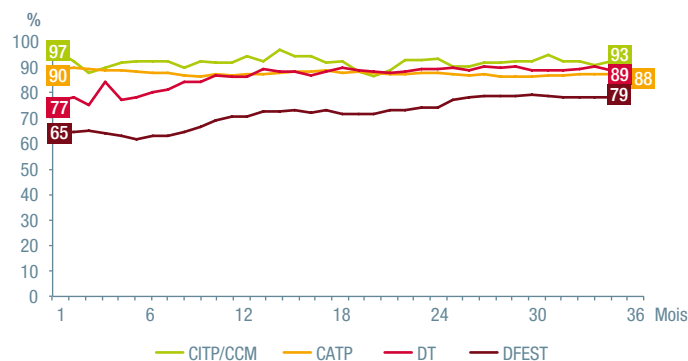
Source : Observatoire de la formation

L'emploi à temps plein des diplômés du régime technique (DFEST) et du régime de la formation de technicien (DT) en progression sur les trois années qui suivent la sortie de l'école.

Alors que la part des diplômés employés à temps plein tend à diminuer légèrement pour les diplômés du régime professionnel, elle progresse pour ceux du régime de la formation de technicien (DT) et du régime technique (DFEST), rapidement pour les premiers et par pallier pour les seconds (**Graphique 15**).

Seuls 79 % des diplômés du régime technique (DFEST) travaillent à temps plein trois ans après la sortie de l'école.

Graphique 15
Évolution de la part de l'emploi à temps plein au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école selon le diplôme obtenu (en %)



Source : Observatoire de la formation

L'accès au travail à temps plein ne varie pas selon la réussite scolaire

Les diplômés de l'EST travaillent à temps plein, en moyenne, 22 mois (84 % du temps passé en emploi), contre 18 mois (83 % du temps passé en emploi) pour les non-diplômés de l'EST.

Trois ans après la sortie de l'école, 86 % des diplômés de l'EST en emploi sont à temps plein, contre 87% des non-diplômés de l'EST en emploi.

Parmi les diplômés, les femmes plus souvent à temps partiel que les hommes

Les femmes diplômées de l'EST travaillent à temps partiel, en moyenne 6 mois (23 % du temps passé en emploi), contre 2 mois (7 % du temps passé en emploi) pour les hommes diplômés de l'EST.

Trois années après la sortie du système scolaire, le temps partiel est plus présent parmi les femmes diplômées en emploi que parmi les hommes diplômés en emploi (**Tableau 8**). Cette situation concerne l'ensemble des diplômés de l'EST. L'écart entre hommes et femmes est le plus marqué parmi les diplômés en emploi du CATP et du régime technique (DFEST). Par exemple, parmi les diplômés du CATP en emploi trois années après la sortie de l'école, 22 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 5 % des hommes.

Tableau 8
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme obtenu, le genre et le temps de travail (en %)

Diplômés	Genre	Occupation		Total
		à temps partiel	à temps plein	
CITP/CCM	Hommes	6	94	100
	Femmes*	9	91	100
CATP	Hommes	5	95	100
	Femmes	22	78	100
DT	Hommes	9	91	100
	Femmes	13	87	100
DFEST	Hommes	8	92	100
	Femmes	24	76	100

* Répartition donnée à titre indicatif en raison de la faible taille de l'effectif.

Source : Observatoire de la formation

4. Baromètre TEVA 2010 vs 2009

Amélioration apparente de l'insertion, amélioration effective de la qualité des emplois occupés

Un baromètre dont l'exploitation doit permettre par diplôme, régime et groupes de métiers auxquels la formation prépare, de faire des comparaisons au sein d'une même génération, par exemple entre diplômés et non-diplômés, et de suivre les progrès réalisés, d'une génération à l'autre, en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés a été construit.⁵

Il s'appuie sur celui proposé par le Céreq⁶ et comprend onze indicateurs qui ont été documentés au fil de cette publication. Six indicateurs mesurent l'insertion professionnelle et cinq indicateurs mesurent la qualité des emplois occupés.

4.1. Mesure de l'insertion professionnelle

Trois indicateurs de mesure de l'insertion professionnelle sur six⁷ sont au vert :

Accès plus rapide à l'emploi (4 mois au plus)

75,6 % des jeunes de la génération 2010 décrochent leur premier emploi en moins de 4 mois après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 74,2 % de ceux de la génération 2009 (Graphique 16).

Progression de l'emploi permanent (3 ans)

22,7 % des jeunes de la génération 2010 sont en emploi au cours des trois années qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 21,5 % de ceux de la génération 2009.

Moins de jeunes éloignés de l'emploi (moins d'1 an sur 3)

La part des jeunes qui cumulent moins de 12 mois d'emploi sur les 36 mois diminue. Elle passe de 12,6 %, pour la génération de jeunes sortis de l'enseignement secondaire technique l'année scolaire 2008/2009, à 12 % pour ceux sortis l'année scolaire 2009/2010.

L'insertion se dégrade en ce qui concerne deux indicateurs (dans le rouge) :

Baisse du taux d'emploi à 3 ans

82,3 % des jeunes de la génération 2010 occupent un emploi, trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 82,8 % de ceux de la génération 2009.

Hausse du taux de jeunes ni en emploi, ni en reprise d'études, à 3 ans

10,6 % des jeunes de la génération 2010 ne sont, ni en emploi, ni en reprise d'études, trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, contre 9,4 % de ceux de la génération 2009.

Cette dégradation s'explique par la baisse du taux d'emploi à trois ans et par l'augmentation du taux de jeunes, ni en emploi, ni en reprise d'études, à trois ans parmi les diplômés issus du régime professionnel (CITP/CCM/CATP) et du régime de la formation de technicien (DT) (Tableau 9). Les indicateurs sont tous au vert du côté du régime technique (DFEST), tirés à la hausse par les diplômés de la division des professions de santé et des professions sociales.

Tableau 9

Taux d'emploi et taux de jeunes ni en emploi, ni en reprise d'études, trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme et la génération (en %)

Enseignement secondaire technique (EST)	Taux d'emploi à 3 ans (en %)			Ni en emploi, ni en reprise d'études, à 3 ans (en %)		
	Génération		V*	Génération		V*
	2009	2010		2009	2010	
Diplômés CITP/CCM	78	69	-9	13	22	9
Diplômés CATP	89	87	-2	7	9	3
Diplômés DT	84	79	-5	7	10	3
Diplômés DFEST	77	83	6	6	4	-3
Non-diplômés de l'EST	68	75	7	26	19	-8
Ensemble de l'EST	83	82	-0.5	9	11	1

* Variation en points de pourcentage.

Source : Observatoire de la formation

Un indicateur supplémentaire est considéré. Il permet de vérifier si un taux d'éloignement de l'emploi élevé s'explique par un taux de reprise d'études élevé :

Reprise d'études (1 an et plus)

Les reprises d'études d'un an et plus concernent 7,1 % des jeunes sortis de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2009/2010, contre 8,5 % de ces jeunes, l'année scolaire 2008/2009.

Sens recherché : le plus haut possible si l'indicateur « Eloigné de l'emploi (moins d'1 an, en %) » est élevé.

4.2. Mesure de la qualité des emplois occupés

Les cinq indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés en matière de qualité des emplois occupés sont stables ou au vert :

Stabilité de la part de CDI dans l'emploi des jeunes à 3 ans

Les emplois sous CDI comptent pour 88,3 % des emplois occupés par les jeunes trois ans après leur sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2009/2010. Ils comptaient pour 88,2 % l'année scolaire 2008/2009.

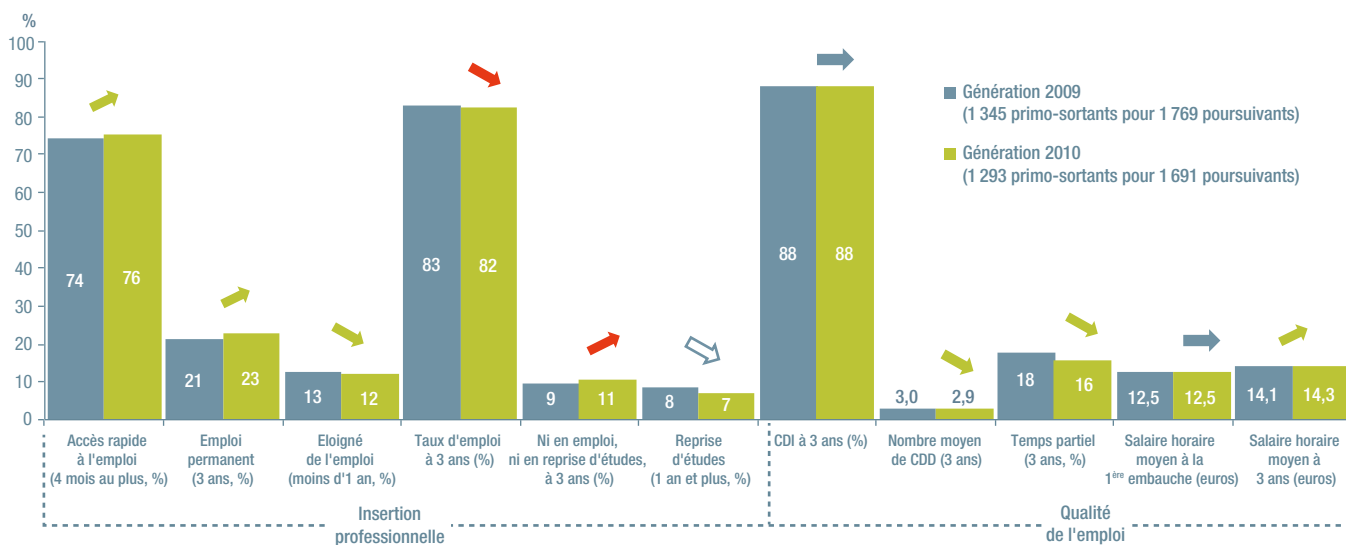
⁵ Baromètre interactif en ligne sur <http://www.lifelong-learning.lu/teva>

⁶ <http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Enquetes-Generation-Sous-Themes/Generation-2010-enquete-2013>

⁷ Six, en ajoutant l'indicateur de contrôle « Reprise d'études (1 an et plus) ».

Graphique 16

Baromètre de l'insertion professionnelle et de la qualité de l'emploi des jeunes suivant la fin des études secondaires techniques (sortie l'année scolaire 2009/2010 vs sortie l'année scolaire 2008/2009*)



* primo-sortants diplômés de CIP/CCM/CATP/DT/ DFEST et primo-sortants non-diplômés de l'EST, les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.

Note : six indicateurs mesurent l'insertion professionnelle et cinq indicateurs mesurent la qualité des emplois occupés. L'indicateur « reprise d'études » (1 an et plus) est utilisé pour vérifier si un taux d'éloignement de l'emploi élevé s'explique pour partie par un taux de reprise d'études élevé.

Source : Observatoire de la formation

Baisse du nombre moyen de CDD (3 ans)

Les jeunes occupent, en moyenne, 2,9 emplois différents sous CDD au cours des 36 mois qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2009/2010, contre 3 l'année scolaire 2008/2009.

Baisse de la part de l'emploi à temps partiel (3 ans)

15,7 % des emplois occupés par les jeunes au cours des trois ans qui suivent leur sortie de l'enseignement secondaire technique l'année scolaire 2009/2010, sont à temps partiel (choisi et subi), contre 17,6 % l'année scolaire 2008/2009.

Stabilité du salaire horaire moyen à la 1^{ère} embauche

Les jeunes sortis de l'enseignement secondaire technique les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010 gagnent, en moyenne, 12,5 euros de l'heure en début de contrat à la première embauche.

Stabilité du salaire horaire moyen à 3 ans

Les jeunes gagnent, en moyenne, 14,3 euros de l'heure trois ans après la sortie de l'enseignement secondaire technique, l'année scolaire 2009/2010, soit 0,2 euros de plus que l'année scolaire 2008/2009.

5. Méthodes et définitions

En référence à la sortie du système scolaire en 2009/2010, l'étude TEVA « Transition École - Vie Active » porte sur les trois premières années qui suivent la sortie des candidats à l'obtention, d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique.

Diplômes à l'étude

D'après la loi du 4 septembre 1990, portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures.

C'est à la fin de la classe de 9e que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10e du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

Le régime professionnel

Le régime professionnel, dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

Trois diplômes :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).

Trois modes d'organisation de la formation :

- **concomitant** : formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage, avec conjointement, une formation théorique assurée par un lycée
- **mixte** : formation théorique à temps plein pendant un ou deux ans dans un lycée et le reste de la formation en mode concomitant ;
- **plein exercice** : formation à temps plein dans un lycée, avec des périodes de stage.

Le régime professionnel comprend les divisions suivantes :

- apprentissage agricole,
- apprentissage artisanal,
- apprentissage artisanal et commercial,
- apprentissage artisanal et industriel,
- apprentissage commercial,
- apprentissage des professions de santé et des professions sociales,
- apprentissage hôtelier et touristique,
- apprentissage industriel.

Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il prépare comme le régime professionnel à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Un diplôme de technicien est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division ainsi que les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés. Il certifie également qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

Le régime de la formation de technicien comprend les divisions suivantes :

- administrative et commerciale,
- agricole,
- artistique,
- chimique,
- génie civil,
- hôtelière et touristique,
- informatique,
- mécanique,
- électrotechnique.

Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP (DAP) sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur*.

* *La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les titulaires du DT ou du DAP, à une condition supplémentaire, à savoir, la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.*

Le régime technique

Le régime technique du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il offre une formation générale solide et des formations techniques, théoriques et pratiques poussées avec pour but de préparer soit à l'entrée dans la vie active, soit à la poursuite d'études universitaires générales.

Un diplôme :

- le **DFEST** : Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Le DFEST est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division et la section fréquentées. Il confère les mêmes droits que le diplôme de fin d'études secondaires. Il permet d'entrer dans la vie active ou bien de poursuivre des études supérieures (universitaires et supérieures non-universitaires).

Le régime technique comprend :

- la division de la formation administrative et commerciale,
- la division des professions de santé et des professions sociales,
- et la division technique générale**.

** La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a ajouté la division artistique aux divisions comprises dans le régime technique.

Fenêtre d'observation

L'analyse de la situation en matière d'insertion professionnelle des primo-sortants inscrits pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique en 2009/2010 est conduite à partir d'une fenêtre de temps de trois années qui débute, pour chacun des 1 293 élèves à l'étude, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire. Les fenêtres de temps peuvent donc être différentes d'un élève à l'autre⁸, mais représentent pour chacun 1 095 jours civils observés.

Espace des États

Les 1 095 jours civils de vie post-scolaire observés pour chaque élève se répartissent sur sept états : l'emploi sous CDI, l'emploi sous CDD, l'emploi aidé, le chômage, l'inactivité, la reprise d'études et la situation « autre ».

Épisode

Un épisode est une période constituée de jours civils consécutifs passés dans un état donné. Par exemple, l'emploi sous CDI qui succède à un emploi sous CDD est considéré comme un nouvel épisode. Deux CDI qui se succèdent, mais auprès d'entreprises différentes, sont également considérés comme deux épisodes d'emploi distincts. Le passage d'un état à un autre est un événement caractérisé par une date de début et une date de fin. La différence entre ces deux dates correspond à la durée d'un épisode dans un état donné.

Indicateurs clés⁹

L'optique comptable consiste à considérer les jours passés dans un état entre la sortie du fichier du MENJE et les trois années suivantes. Cette approche est retenue pour le calcul du temps passé dans un état.

- **Le temps passé dans un état** : pour un groupe d'élèves donné et pour une période donnée, le temps passé dans un état est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils passés dans cet état et le nombre total de jours civils pendant lesquels ils sont observés.

Le temps passé dans un état comporte trois composantes. Les deux premières correspondent à :

- **l'occurrence d'un état** : pourcentage de personnes ayant vécu au moins un épisode dans un état ;
- **la récurrence d'un état** : nombre moyen d'épisodes pour les personnes ayant vécu au moins un épisode.

La troisième composante du temps passé dans un état correspond à sa durée. Dans une optique durée, il s'agit soit de considérer tous les épisodes se terminant avant les trois années qui suivent la sortie de l'école, soit de considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes. Dans le premier cas, aucun épisode n'est censuré.

Dans le second cas, certains épisodes peuvent se prolonger au-delà des trois années d'observation. Ces épisodes sont censurés à droite. Il est recommandé de les prendre en compte afin d'obtenir des mesures fiables des différents moments qui caractérisent la distribution des durées.

• La durée d'un état

L'optique durée a consisté à considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes (deuxième optique). Il existe donc des censures à droite pour les différents épisodes d'emploi, de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Ces épisodes se poursuivent au-delà de la fenêtre d'observation. L'utilisation de la méthode non paramétrique de Kaplan-Meier (1958) permet de produire, en particulier, une estimation des durées moyenne et médiane des épisodes passés dans un état prenant en compte les censures à droite. L'indicateur de durée obtenu gagne en fiabilité contrairement à celui du temps passé dans un état, qui ne tient pas compte des censures.

Note

Il existe des censures à gauche pour les épisodes d'emploi. Certains des premiers épisodes d'emploi débutent avant la date de sortie du fichier du MENJE ; pour certains cela peut aller jusqu'à deux ans avant. La convention adoptée consiste à considérer qu'il s'agit du contrat d'apprentissage qui s'est poursuivi par un emploi. Ainsi, le temps d'accès au premier emploi est nul et la durée est calculée à partir de la date de sortie du fichier du MENJE.

Baromètre

Un jeu de onze indicateurs a été constitué. Six servent la mesure de l'insertion professionnelle.

Accès rapide à l'emploi (4 mois au plus) : nombre de sortants qui accèdent à l'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) en moins de quatre mois après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Emploi permanent (3 ans) : nombre de sortants qui sont en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) pendant les trois ans qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Éloigné de l'emploi (moins d'1 an) : nombre de sortants qui cumulent moins d'un an d'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) sur les trois ans qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Taux d'emploi à 3 ans : nombre de sortants qui occupent un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

⁸ L'ensemble des fenêtres d'observation couvre la période allant du 15/09/2009 au 13/10/2013.

⁹ Thierry Mazoyer, 2013, L'absentéisme pour cause de maladie en 2012, Aperçus 02, IGSS.

Ni en emploi, ni en reprise d'études, à 3 ans : nombre de sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

Reprise d'études (1 an et plus) : nombre de sortants qui cumulent un an de reprise d'études et plus au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage. Cet indicateur est utilisé pour vérifier qu'un taux d'éloignement de l'emploi élevé ne s'explique pas par un taux de reprise d'études élevé.

Les cinq derniers indicateurs servent la mesure de la qualité des emplois occupés.

CDI à 3 ans : nombre de sortants qui occupent un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

Nombre moyen de CDD (3 ans) : nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée déterminée (CDD) divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDD au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Temps partiel (3 ans) : nombre de mois d'emploi (CDD, CDI) occupés à temps partiel divisé par le nombre de mois passé en emploi (temps partiel, temps plein) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

Salaire horaire moyen à la 1^{ère} embauche : somme des salaires horaires* versés à la première embauche (CDD, CDI) qui suit la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en euros.

* *salaire horaire* : *salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.*

Salaire horaire moyen à 3 ans : somme des salaires horaires* versés aux sortants en emploi (CDD, CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en euros.

* *salaire horaire* : *salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.*